



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

épidémies

Question écrite n° 3237

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les risques épidémiques. La France n'est pas à l'abri de crises sanitaires de grande ampleur. Une réflexion doit être engagée par les pouvoirs publics. L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPESCT) vient de rendre un rapport sur les risques épidémiques qui demeurent un problème majeur de santé publique à l'échelon de la planète. Six groupes de maladies représentent, à elles seules, 90 % des décès qui par infection dans le monde, soit plus de 12 millions de personnes décèdent de maladies respiratoires aiguës bactériennes, comme les pneumocoques, et virales comme la grippe, du sida, de maladies diarrhéiques comme le choléra ou la fièvre typhoïde, de la tuberculose, du paludisme et de la rougeole alors qu'il existe un vaccin qui pourrait prévenir cette mortalité. La lutte contre le risque épidémique doit impliquer l'ensemble de la société. Le rapport susmentionné propose que la notion d'urgence absolue sanitaire soit précisée pour que des actions puissent être lancées par les pouvoirs publics en dérogeant à la procédure d'appel d'offres. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette recommandation.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3237

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5253

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)